

Ensemble pour l'enfant

Projet associatif de la SPReNe



Ensemble pour que chaque enfant, porteur de droits et de besoins fondamentaux, ait une protection spécifique, qui engage la famille et la société dans son ensemble.



LA PROTECTION DE L'ENFANCE, UNE VOCATION HISTORIQUE

Fondée en 1895 par Maître CARPENTIER, avocat, la Société de Patronage de la Région du Nord (SPRN) accueille des libérés conditionnels et œuvre pour le placement des jeunes déshérités, en orphelinat ou dans des fermes de la région.

En 1923, la SPRN s'installe au 169 rue de l'abbé Bonpain à Marcq-en-Baroeul. Ce premier établissement est conçu et construit pour l'association, à l'initiative de Maître Robert STAHL, Secrétaire Général de 1926 à 1945. Elle est reconnue d'utilité publique le 2 juillet de la même année.

Elle mobilise ses efforts sur la prise en charge des enfants et adolescents en difficulté. Durant la guerre 1939-1945, elle aura une fonction d'accueil d'enfants de tous âges et d'enfants Juifs, sauvés de la rafle de 1942 à Lille et cachés par l'institution jusqu'à la fin de la guerre.

Au fil du temps, et avec les aides progressives des pouvoirs publics, les responsables successifs ont développé et mis en œuvre des formes d'accueil et d'accompagnement pérennes assurant une prise en charge de qualité à l'aide d'un personnel qui s'est adapté à l'évolution du public et des exigences professionnelles du secteur.

Aujourd'hui comme hier, fidèle à sa mission, définie dans l'article 2 de ses statuts :

« **L'association assure toute forme d'aide et d'accompagnement aux enfants et jeunes adultes qu'ils se trouvent ou non en situation de handicap, ainsi qu'à leurs familles** »

Initialement fondée sur les principes du patronage, du secours aux enfants moralement abandonnés et au « redressement moral » des détenus, l'association a progressivement vu ses valeurs évoluer et ses convictions humanistes s'affirmer dans un cadre laïc, fondé sur l'idéal démocratique d'égalité citoyenne, de justice sociale et de solidarité.

Aujourd'hui, les membres et professionnels de l'association font du respect de la personne humaine, de sa différence et de sa singularité, un principe éthique fondamental.



LES VALEURS ET LA VISION DE LA JEUNESSE QUI FONDENT NOTRE ACTION

Nous partageons surtout une vision des enfants et des jeunes, comme des porteurs de droits et de besoins fondamentaux, nécessitant **une protection spécifique, qui engage la famille et la société dans son ensemble**. Les enfants ont besoin de grandir dans un climat de compréhension et de bienveillance, pour l'épanouissement harmonieux de leur personnalité et pour les préparer à jouer pleinement leur rôle futur dans la société. Pour l'association, il importe de les préparer à avoir une vie individuelle dans la société et de contribuer à les élever dans les idéaux de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité. Les enfants et les jeunes que nous accompagnons sont des sujets en devenir et des futurs citoyens que nous voulons aider à se construire.

Notre action est animée par l'idée que **chaque jeune, y compris le plus fragilisé ou le plus révolté, est une force et une chance pour la société, dès lors que celui-ci peut trouver un lien sûr à l'adulte et une espérance dans l'avenir**. Il est de la responsabilité des adultes, familles, professionnels et citoyens, de les instituer en tant qu'enfant, de leur permettre d'expérimenter et de développer leur potentiel, tout en leur transmettant les repères nécessaires à leur protection et leur insertion dans la société.

Cette responsabilité nous engage les uns vis-à-vis des autres et nous oblige à un devoir de solidarité envers les plus démunis, tout en valorisant les apports liés à la diversité des opinions, des cultures, des religions.

Cette vision partagée est au cœur du projet associatif de la SPReNe et de son engagement, qui participe en ce sens, au soutien et à la construction du lien social. Ensemble pour l'enfant - Association Sprene est convaincue que le bien-être, la sécurité, l'épanouissement et la liberté de chacun

passent par **le respect des règles qui organisent le fonctionnement de la société, de ses institutions et des rapports entre les hommes**. Elle porte auprès du public accompagné cette conception de la citoyenneté.

A ce titre, elle s'engage, dans le champ d'intervention qui est le sien, à veiller à ce que **les droits**, mais aussi **les devoirs** s'exercent dans l'intérêt de chacun et celui de tous. C'est également dans le respect de ce cadre et de ces règles que l'association entend agir avec les proches, les institutions, les bénévoles et les organisations de la société civile pour participer à la promotion du bien-être des enfants et leur famille dans la société.

Dans son action auprès des jeunes et des familles, l'association affirme **la primauté de l'acte éducatif et de la protection des liens familiaux**, tant que ceux-ci existent et ne sont pas contraires à l'intérêt de l'enfant. Elle considère la famille comme le lieu privilégié d'éducation et l'apprentissage des droits et devoirs de chacun, comme un axe de la responsabilité individuelle et collective. Elle reconnaît que la famille doit pouvoir recevoir aide et assistance en cas de besoin pour assurer ce rôle.

Au-delà de la famille, Ensemble pour l'enfant - Association Sprene reconnaît également **que l'ensemble des proches et des adultes entourant les enfants et les jeunes et leur portant intérêt** peuvent contribuer à répondre à leurs besoins et à leur bien-être, et doivent donc être soutenus en ce sens. Au quotidien, l'association conçoit son engagement auprès des enfants, des jeunes et de leurs proches dans une **relation d'empathie, de bienveillance et de valorisation**. Elle mène son action dans une approche la plus personnalisée possible, centrée sur leur situation, leurs besoins et adaptée à leur projet individualisé.

SOMMAIRE

Les enfants, les jeunes et les familles au cœur de notre projet	05
Notre mission : Promouvoir, soutenir, prendre soin, innover	05
Nos perspectives de développement	06
Nos forces et nos moyens d'action	07
Nos références et nos principes éducatifs	08
Nos modes d'intervention	10
Notre organisation	12
La gouvernance et l'appartenance associative	13
Les chantiers à venir	15



Projet associatif

LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES AU CŒUR DE NOTRE PROJET

Pour grandir, les enfants ont besoin que l'on réponde à leurs besoins fondamentaux, sur la base de relations de confiance, de sécurité et de bienveillance avec les adultes qui prennent soin d'eux.

Les parents ou les proches des enfants rencontrent parfois un ensemble de difficultés qui peuvent altérer la sensibilité aux besoins des enfants et empêcher d'y répondre de manière adaptée : précarité économique, isolement social, séparation conflictuelle, violence intrafamiliale, handicap, addictions, troubles psychiques... Certains enfants peuvent être confrontés à la maltraitance physique, psychologique, sexuelle ou à des négligences graves, dès leur plus jeune âge. D'autres jeunes se retrouvent privés de la protection parentale, suite au décès ou l'incapacité de leurs parents ou pour avoir dû quitter leur pays sans leurs parents, les rendant particulièrement vulnérables et à protéger.

Le développement de ces enfants et jeunes en situation vulnérable, et dont les besoins fondamentaux ne sont pas assurés, risque alors d'être compromis et perturbé par l'apparition de troubles : troubles de l'attachement, troubles des apprentissages, troubles du comportement, souffrance psychique, traumatisme, problème de santé mentale (dépression, anxiété...), etc. Ces troubles du développement pouvant entraîner des problèmes

d'échec scolaire, de déscolarisation, d'estime de soi, de confiance en soi, de délinquance, de repli sur soi ...

Les enfants et les jeunes exposés à ces risques ont besoin d'être protégés, accompagnés, soignés. Leurs famille et proches ont besoin d'être soutenus le plus précocement possible, par des mesures de prévention, de promotion et de soutien parental visant à développer leurs ressources individuelles et sociales et pour pouvoir compenser au mieux le risque de perte de chance.

C'est pourquoi le public accompagné par Ensemble pour l'enfant - Association Sprene a évolué avec le temps. L'association accompagne aujourd'hui des enfants de plus en plus jeunes, et plus uniquement des adolescents, majoritairement à domicile afin de soutenir les familles et les proches. Les professionnels ont également développé une expertise dans l'accompagnement des mineurs étrangers isolés sur le territoire français et des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Aujourd'hui, l'association s'adresse :

- ♦ Aux familles et aux proches ayant besoin d'être soutenus dans l'éducation de leurs enfants
- ♦ Aux enfants et aux jeunes concernés par une mesure de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire,
- ♦ Aux jeunes faisant l'objet d'une mesure pénale
- ♦ Aux jeunes majeurs ayant besoin d'un soutien dans leur parcours d'insertion ou dans la prise en charge de leur enfant
- ♦ Aux jeunes étrangers non accompagnés

NOTRE MISSION : PROMOUVOIR, SOUTENIR, PRENDRE SOIN, INNOVER

Promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes pour le bien-être de la société dans son ensemble

Ensemble pour l'enfant - Association Sprene est inscrite depuis plus de cent ans dans des actions visant à donner à des jeunes en difficulté les moyens de se réinsérer et de se reconstruire. L'association partage l'idée que l'investissement, la valorisation et le soutien portés auprès des enfants et des jeunes contribuent à construire une société moins violente et plus créatrice de lien social. Elle porte cette parole auprès des pouvoirs publics et de la société civile, dans la durée et par la permanence de son engagement.

Intervenir pour soutenir et aider à grandir, lorsque les difficultés se présentent

Les équipes éducatives de Ensemble pour l'enfant - Association Sprene interviennent auprès des jeunes et des familles pour apporter un soutien adapté et individualisé permettant l'amélioration des conditions de développement des enfants lorsque

des risques sont repérés. Ces interventions éducatives peuvent se réaliser à domicile, dans le lieu de vie des enfants, ou au sein des services de l'association, en fonction de la nature des difficultés rencontrées et de la diversité des situations familiales. Elles s'exercent de manière diversifiées, en prévention à la demande des parents dès l'apparition des premières difficultés, ou de manière plus intensive, jusqu'à la suppléance parentale en cas de nécessité.

Mobiliser des savoir-faire professionnels, dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance

Au fil de son histoire, l'action de l'association s'est progressivement inscrite dans le cadre de la politique publique de prévention et protection de l'enfance. Elle en a intégré le cadre juridique et les apports théoriques. Elle exerce essentiellement des mesures décidées par les autorités judiciaires ou administratives. Parallèlement, l'association s'est professionnalisée progressivement. Elle recrute du personnel dont les qualifications pluridisciplinaires répondent aux cadres professionnels.

C'est donc dans une logique de mission d'utilité publique que l'association inscrit son action. Elle contribue à cette mission par une intervention professionnelle auprès des familles et des jeunes. Cette logique l'oblige à assurer la transparence de son action, à défendre son caractère non lucratif et à prendre en compte les orientations des pouvoirs publics.

Se former et innover pour s'adapter à l'évolution des besoins et des connaissances

Dans ses interventions, l'association s'est toujours adaptée aux évolutions des besoins et des concepts éducatifs, en diversifiant son offre de service et en développant les compétences de ses salariés. L'association a défini la formation continue de ses salariés comme une priorité. Par ailleurs, la force de Ensemble pour l'enfant - Association Sprene est de proposer des expérimentations et des nouveaux projets de manière régulière à ses principaux partenaires. Les cadres et salariés de l'association sont notamment porteurs de cette dynamique, soutenue et encouragée par le siège et les administrateurs.

Contribuer à l'élaboration des politiques publiques

Au-delà d'une intervention directe auprès des jeunes et leurs proches, l'association a pour rôle de participer à l'évolution des politiques publiques les concernant :

- ◆ En expérimentant de nouvelles approches ou initiatives dans l'accompagnement
- ◆ En participant aux évaluations des actions mises en œuvre
- ◆ En valorisant les réussites des jeunes ou des projets mis en place
- ◆ En contribuant aux instances de dialogue ou de pilotage mises en place par les pouvoirs publics sur les questions d'enfance et de jeunesse
- ◆ En se mobilisant au sein des fédérations et réseaux professionnels

NOS PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

A l'avenir, au-delà des missions de prévention et de protection de l'enfance, l'association et ses dirigeants souhaitent pouvoir **continuer à adapter l'aide apportée aux jeunes les plus en difficulté**, pour répondre au mieux aux évolutions des besoins sociaux des jeunes et leur famille, **y compris dans d'autres champs d'activité**, conformément à ses statuts : « **L'association assure toute forme d'aide et d'accompagnement aux enfants et jeunes adultes qu'ils se trouvent ou non en situation de handicap, ainsi qu'à leurs familles** »

L'association n'a pas d'objectif d'extension de ses activités « à tout prix », ni de volonté « hégémonique ». Toutefois, elle souhaite continuer à répondre aux besoins des familles et des jeunes repérés sur ses territoires d'intervention en :

- ◆ apportant son savoir-faire et sa spécificité, en complémentarité avec les autres acteurs présents ou dans le cadre de coopérations
- ◆ favorisant le décloisonnement des interventions envers les jeunes et leur famille
- ◆ mobilisant la société civile et le bénévolat au profit des enfants et jeunes en difficulté
- ◆ proposant de nouveaux projets, de nouvelles offres de service ou modalités d'intervention

Pour les prochaines années, l'association retient les pistes de développement suivantes :

Le développement des actions dans le champ de la prévention :

- ◆ Prévention précoce
- ◆ Soutien à la parentalité



- ◆ Accompagnement des enfants témoins de violence conjugale...
- ◆ L'accès aux droits et la représentation des enfants
- ◆ Mission d'administrateur ad hoc....

L'adaptation des modalités d'accompagnement des enfants et jeunes en situation complexe :

- ◆ Accompagnement des assistants familiaux accueillant des bébés en souffrance
- ◆ Centre de soins pour enfants victimes et porteurs de psychotraumatismes
- ◆ Accompagnement et accueil à « bas seuil » pour jeunes en errance
- ◆ Soins et prise en charge éducative renforcée ...

Les projets liés à l'insertion et au soutien apporté aux jeunes majeurs, qu'ils soient jeunes parents ou non

- ◆ Accompagnement des jeunes sortants des MECS et développement des liens avec les jeunes sortis du dispositif de protection de l'enfance
- ◆ Prise en charge de type « centre parental » pour jeunes parents ...

Dans ses perspectives, la viabilité économique des projets et la capacité opérationnelle à accompagner ces développements devront être mesurées pour en garantir la pérennité et ne pas mettre l'association en difficulté.

NOS FORCES ET NOS MOYENS D'ACTION

Le fait associatif et l'engagement de la société civile auprès des jeunes en difficulté :

L'association s'est créée par la volonté de citoyens, notamment d'avocats, ayant décidé de mener une action envers les jeunes « moralement abandonnés », « errants » ou délinquants, dans un intérêt général. Aujourd'hui Ensemble pour l'enfant - Association Sprene revendique toujours le fait associatif comme moyen d'action efficace pour mobiliser la société civile et les professionnels auprès des jeunes en difficulté, dans un esprit non lucratif, adaptable et durable. Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas des spécialistes de la protection de l'enfance mais sont des membres de la « société civile » locale (retraités, entrepreneurs, médecins, avocat, expert-comptable...), mobilisés pour promouvoir la jeunesse et continuer à porter dans le temps les valeurs associatives, en complémentarité de l'engagement des professionnels.

La professionnalisation des interventions :

Le principal moyen d'action de l'association réside dans l'engagement des professionnels salariés et la qualité de leurs interventions. L'association tient à encourager le développement des compétences et savoirs des salariés et à garantir le professionnalisme et la pluridisciplinarité des interventions. Elle encourage également les expérimentations dans les accompagnements. Elle cherche à mettre en place une remise en question et une amélioration continue des pratiques.

C'est la qualité des interventions et la capacité des salariés à adapter leurs pratiques qui constituent la principale force de l'association ; c'est pourquoi l'exigence de professionnalisme est réaffirmée.

Les professionnels de l'association sont au service de l'accompagnement des jeunes, pour leur venir en aide et assurer leur protection et pour permettre leur épanouissement, leur autonomie. Ces objectifs impliquent que l'accompagnement assuré par les salariés soit mené en respectant la dignité, les intérêts et le rythme des enfants ou adolescents accompagnés.

L'association énonce par ailleurs comme principe d'action la non-violence et le respect de l'intégrité physique et morale des personnes.

À cet accompagnement, il faut ajouter le devoir permanent de prendre en compte la souffrance de la personne suivie, qui doit susciter le plus souvent l'empathie de celui ou celle qui tente de la soulager en apportant une aide aussi appropriée que possible, ainsi que la nécessité d'adopter la juste proximité à son égard.

Une action locale dans une volonté de dialogue constructif avec les pouvoirs publics et les acteurs de proximité, grâce à une organisation territoriale :

L'association entend promouvoir et agir pour la jeunesse en difficulté grâce à une action territoriale, menée en cohérence avec les autres intervenants et les pouvoirs publics dont c'est la mission. La protection de l'enfance est une politique qui nécessite une coordination et une mobilisation des acteurs intervenant auprès des enfants, notamment au niveau local. La SPReNe souhaite donc agir et contribuer à la définition des politiques publiques liées à l'enfance et la jeunesse et développer des alliances et coopérations avec d'autres associations (collectif « inter asso » avec le Home des Flandres, la Maison d'Enfants de Quesnoy, La Clairière, groupements de coopération, partenariats, mutualisation...). L'organisation territoriale de l'association vise à faciliter la mise en œuvre de ces échanges, coopérations et complémentarités.

Un engagement dans les fédérations et les réseaux pour participer à la promotion du bien-être des enfants et de leur famille au niveau national :

A côté de son action locale, la SPReNe s'engage dans les mouvements et réseaux nationaux de protection

de l'enfance (CNAEMO, CNAPE, URIOPSS, FN3S, ANPF, INFOMIE, etc) pour échanger avec les professionnels des autres territoires, accéder aux connaissances, travaux, expériences dans son champ d'intervention et contribuer à la promotion de sa vision de la jeunesse au niveau national.

Des financements majoritairement publics et des soutiens privés ponctuels :

L'ensemble des établissements et services de l'association sont autorisés, habilités et contrôlés par les pouvoirs publics (Conseils départementaux et Ministère de la Justice-PJJ), qui assurent parallèlement le financement nécessaire à leur fonctionnement et à l'exercice des missions. La SPReNe s'engage à appliquer les règles de gestion permettant la meilleure utilisation possible des moyens alloués.

A côté de ces moyens qui constituent l'essentiel de son budget, la SPReNe bénéficie ponctuellement de dons et legs de particuliers soutenant son action, de mécénat d'entreprise ou de fondations pour le financement de projets particuliers. L'association est reconnue d'utilité publique depuis 1923, ouvrant droit aux donations, dans un cadre réglementé et transparent.

Pour préserver son autonomie d'action, à côté de ces ressources existantes, l'association cherche à développer d'autres partenariats privés ou financements publics, en lien avec le développement de ces actions auprès des jeunes ou l'adaptation de ses actions, tant qu'ils respectent son projet associatif et sa philosophie.

NOS REFERENCES ET NOS PRINCIPES EDUCATIFS

Pour mener son action auprès des enfants et des jeunes en difficulté, les professionnels de la SPReNe ont adapté leurs principes d'intervention, en fonction de l'évolution des connaissances et des travaux de recherche menés sur le développement des enfants et les concepts éducatifs.

Les théories de l'attachement et l'approche des besoins fondamentaux de l'enfant

Aujourd'hui, les projets d'établissements et de service qui guident l'action des professionnels peuvent s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant, qui ont accompagné la publication de la loi de mars 2016. Ils ont été synthétisés dans un rapport remis par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais en février 2017. Ces travaux, qui reprennent les théories de l'attachement, permettent de s'appuyer sur les notions de

- ◆ Besoin de sécurité, comme « méta besoin », nécessaire tout au long de la vie, qui englobe le besoin physiologique et de santé, le besoin de protection et le besoin affectif et relationnel, c'est-à-dire le besoin d'établir des relations affectives stables avec des personnes ayant la capacité et étant disposées à porter attention et à se soucier des besoins de l'enfant.

- ◆ Besoins fondamentaux universels : parmi lesquels il faut retenir le besoin d'expériences et d'exploration du monde, le besoin d'un cadre, de règles et de limites, le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi, le besoin d'identité.

- ◆ Besoins spécifiques des enfants en protection de l'enfance : pour prendre en compte les effets sur le développement de l'enfant d'un parcours de vie antérieur d'expositions adverses (violences physiques, psychologiques, sexuelles, négligences, violences conjugales, troubles de la relation parent-enfant...), génératrices d'une exacerbation des besoins fondamentaux et de besoins de compensation des effets de la rupture, de la séparation, du placement et du parcours de prise en charge en protection de l'enfance.

Les travaux sur la parentalité et les compétences familiales

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, psychologique, morale, culturelle. »

Cette définition qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit. Cette relation enfant/adulte suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations exercées dans l'intérêt de l'enfant.

Parmi les différents travaux sur la parentalité, l'association retient notamment l'approche développée par Didier Houzel, pédopsychiatre, qui

définit les 3 axes de la parentalité pour guider ses interventions :

- ◆ L'exercice de la parentalité : axe qui fait référence à l'ensemble des droits et devoirs dont hérite tout parent

- ◆ L'expérience de la parentalité : axe qui se réfère au ressenti autrement dit qui implique l'affectif et l'imaginaire.

- ◆ La pratique de la parentalité : axe qui concerne l'ensemble des tâches quotidiennes que les parents doivent accomplir auprès de leur(s) enfant(s).

Cette approche est complétée par les travaux de Catherine Sellenet qui souligne que les trois composantes de la parentalité sont largement influencées par les contextes affectif, familial, social, économique, culturel, juridique et institutionnel. Ces trois composantes sont en interaction dynamique permanente, la modification de l'une entraîne des réajustements dans les autres. Pour elle, la parentalité, quelque-soit la configuration familiale choisie, c'est :

- ◆ Des savoirs
- ◆ Des savoir-faire
- ◆ Des capacités à résoudre les problèmes
- ◆ Des aptitudes naturelles ou acquises
- ◆ Un savoir-être,

Un ensemble mis en œuvre pour un enfant (de droit ou électif).

Les travaux sur les compétences familiales, développés suite aux apports de Guy Ausloos, font partie des références de travail inspirant les actions de soutien à la parentalité et les interventions éducatives, en misant sur les compétences des parents ou des proches entourant l'enfant pour aider à surmonter les difficultés.

Les approches systémiques et contextualisées

Ces approches permettent de rappeler que l'enfant est inscrit dans un environnement social global. La situation de l'enfant, et celle de ses parents, doit être abordée dans le cadre d'une vision écosystémique, prenant en compte l'histoire familiale, les conditions de vie des parents, les liens de proximité, son environnement déterminé et une observation contextualisée, en situation...

Ces approches théoriques constituent des apports à la pratique professionnelle et un outillage complétant l'approche clinique et éducative individuelle de l'enfant.

Une notion d'accompagnement adaptable en fonction des besoins et des projets des enfants, variant de la « suppléance » jusqu'au développement du « pouvoir d'agir », et alliant approche individuelle et collective :

Le projet associatif de 2012 l'avait rappelé, l'aide à la personne est d'abord une aide relationnelle.

Les modalités concrètes de mise en œuvre de l'accompagnement par les professionnels sont directement liées à l'évaluation des besoins des enfants

et de leurs parents. C'est pourquoi l'accompagnement peut avoir des intensités et des déclinaisons très différentes, en fonction de l'évolution de la situation et du projet des jeunes.

Dans la notion d'accompagnement, l'attention est portée sur la mobilisation du pouvoir d'agir de la personne dans l'amélioration de sa situation et l'avancée de son projet individuel. Il s'agit de faire émerger et de valoriser les potentiels et compétences de personnes, en s'appuyant sur leur environnement. Cette mobilisation demande aux professionnels d'encourager l'expression et la participation des jeunes et leur famille, aux projets et décisions les concernant. Mais aussi de faciliter l'accès des jeunes et leur famille aux savoirs, aux droits, à la culture, aux loisirs, etc.

L'enfant et sa famille sont parties prenantes du projet les concernant. Par-delà les limites, les défaillances, et parfois l'existence de liens pathologiques, nous reconnaissons les compétences parentales et nous nous employons à découvrir leurs potentialités.

Si cet objectif est une finalité partagée par tous, il convient aussi de s'adapter aux réalités et possibilités des personnes. Dans certaines situations, l'intervention doit relever de la suppléance, du « faire à la place de », en vue de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des jeunes.

En fonction de l'évaluation de la situation et de son évolution, l'intervention se décline autour des degrés suivants de soutien à la parentalité :

- ◆ la promotion et valorisation des compétences parentales
- ◆ le renforcement et la restauration des compétences parentales
- ◆ la suppléance des compétences parentales.

L'accompagnement éducatif repose sur une intervention individuelle, une attention portée au jeune et à sa famille, mais aussi sur la force de l'approche plus collective, développée au sein des services ou dans la vie citoyenne, favorisant leur intégration dans la société.

NOS MODES D'INTERVENTION

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

L'exercice de cette mission justifie la mobilisation de réponses multiples et diversifiées, en prévention, ou dans le cadre des décisions individuelles de protection administratives et judiciaires de l'enfance, au civil comme au pénal ou dans le cadre de l'insertion.

Toutes les modalités d'intervention développées par Ensemble pour l'enfant - Association Sprene abordent plusieurs axes d'intervention nécessaires à l'aide aux jeunes en difficulté : l'évaluation, la protection, la prévention de l'aggravation des difficultés et le soutien aux familles et proches, la préparation à l'autonomie et à l'insertion sociale.

Toutefois, **chaque mode d'intervention proposé module ces différents axes, de manière plus en moins renforcée, en fonction de la visée principale de l'intervention** et du projet de service. L'objectif étant de pouvoir s'adapter à l'évolution des

besoins des familles et des jeunes, notamment en fonction de leur âge et de leurs problématiques.

L'intervention à visée d'évaluation et d'investigation

Si l'observation et l'évaluation font partie du travail éducatif mené dans l'ensemble des services de Ensemble pour l'enfant - Association Sprene, certains modes d'intervention sont spécialisés principalement sur cette fonction :

Le service EMA et l'évaluation sociale des mineurs non accompagnés :

L'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement de la situation des jeunes se déclarant mineurs étrangers non accompagnés, privés de la protection de leur famille, vise à aider à la décision des autorités compétentes quant aux décisions à prendre les concernant.

Les services de milieu ouvert et l'exercice des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) :

La MJIE est une mesure d'investigation pluridisciplinaire décidée par un magistrat permettant l'analyse de la situation familiale pour éclairer le juge des enfants dans sa décision.

L'intervention à visée de prévention de l'aggravation des difficultés et de soutien aux proches des jeunes

Le Fil d'Ariane et la prévention précoce :

Le Fil d'Ariane propose un soutien aux familles présentant de graves difficultés psychiques et sociales, difficultés entravant la qualité du lien d'attachement et des interactions entre un bébé et ses parents. L'objectif est de prévenir et traiter les troubles de la parentalité et de l'attachement, avant la naissance et jusqu'à l'âge de 4 ans, en proposant un accompagnement éducatif et thérapeutique adapté, dans le cadre d'une action de prévention ou d'un étayage lors de la fin d'une mesure de protection.

Le soutien aux tiers et familles bénévoles accueillant des enfants

L'objectif de cet accompagnement est de pouvoir mettre en place un soutien aux tiers, ou aux familles bénévoles, dans la prise en charge de l'enfant qui leur est confié, afin d'éviter une dégradation de la situation de l'enfant ou des relations avec sa famille d'origine pouvant conduire à une rupture de cet accueil chez le tiers.

Les interventions éducatives à domicile, dans le cadre judiciaire (AEMO) ou administratif (AED)

L'AEMO (action éducative en milieu ouvert), ou AED (action éducative à domicile) dans le cadre administratif, au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille vise à rétablir la place éducative des parents et à renouer les liens familiaux. Cette

mesure est limitée dans le temps, elle doit permettre aux parents de retrouver les possibilités d'exercer leur autorité parentale sans intervention. Elle vise à garantir la protection et la réponse aux besoins de l'enfant.

L'intervention à visée de protection

Dans certains cas de danger pour l'enfant, son accueil en dehors de la cellule familiale s'impose, en journée, sous des formes modulées ou dans le cadre de placements « temps plein ». Dans tous les cas, la mise en place d'un travail avec la famille est nécessaire pour permettre à l'enfant d'évoluer positivement dans le contexte de séparation.

Dans ce sens, on peut dire que l'attention portée à l'enfant est indissociable de la prise en compte des attentes des parents, de leurs droits (quand ils sont titulaires de l'autorité parentale) et du projet familial.

L'accueil immédiat, la mise à l'abri

L'accueil immédiat intervient sans délai, lorsque le mineur ne peut être maintenu dans son milieu familial, ou dans son lieu d'accueil, du fait d'une situation de danger, soit pour lui-même, soit pour son entourage. L'objectif de la mesure est de permettre la protection immédiate de l'enfant, mais aussi son observation, l'évaluation de la situation et éventuellement son orientation.

La mise à l'abri concerne les jeunes étrangers non accompagnés en cours d'évaluation et dans l'attente de la décision les concernant.

L'accueil en hébergement collectif

L'accueil collectif est une prise en charge globale de l'enfant dans un cadre collectif. Si les parents conservent le plus souvent les prérogatives de leur autorité, c'est l'institution qui en assure de fait les actes usuels pour l'organisation de la vie quotidienne de l'enfant.

La mission est d'assurer la vie quotidienne des enfants confiés dans un environnement éducatif et sécurisant pour permettre à l'enfant de préparer et de construire son avenir. Les objectifs sont travaillés en coopération avec les détenteurs de l'autorité parentale, tout en garantissant un cadre sécurisant aux plus jeunes enfants et la prise en compte de leurs besoins fondamentaux.

L'hébergement en famille d'accueil agréée

L'enfant peut être accueilli de manière permanente ou temporaire chez un assistant(e) familial agréé par les services du département. Cette formule de prise en charge est mobilisée pour répondre aux besoins spécifiques d'enfants ou d'adolescents dont les troubles spécifiques nécessitent un accompagnement individuel et familial. Cet accueil se présente également comme une alternative au placement en établissement.

L'objectif est de proposer un espace familial, affectif, protecteur et rassurant permettant à l'enfant accueilli de grandir à son rythme. Avec le soutien d'un plateau technique pluridisciplinaire et de permanence éducative, l'assistant familial doit aider un enfant à évoluer dans une autre famille que la sienne. Cet accompagnement est complexe et ne prend son sens qu'au regard des raisons qui ont conduit à la séparation. Le travail sur l'amélioration

du lien parents/enfants représente un axe essentiel de l'intervention

Les interventions à domicile renforcées

Les interventions renforcées à domicile, ont vocation à intervenir de manière intensive, directement auprès de l'enfant ou l'adolescent, dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative, et auprès de ses parents pour les soutenir dans l'exercice de la fonction parentale, c'est-à-dire en les aidant à répondre aux besoins de leur enfant ou adolescent.

Le Centre Educatif Renforcé

Le Centre Educatif Renforcé a vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 2 février 1945, des mineurs délinquants multirécidivistes en grande difficulté ou en voie de marginalisation ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Au travers un programme d'activités intensives pendant des sessions de trois mois et grâce à un encadrement éducatif permanent, il vise à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion.

L'accompagnement à l'autonomie et à l'insertion sociale

L'accueil de jour

Cette mesure de protection avec accueil sans hébergement pour des enfants et adolescents en danger, souvent en voie de désocialisation, peut se réaliser, soit sur décision administrative de l'ASE ou sur ordonnance d'un juge des enfants. Les professionnels de ces services utilisent notamment les ateliers ou des activités concrètes diversifiées comme

support à leur intervention, pendant tout ou partie de la journée. Ils visent à préserver l'insertion sociale, professionnelle ou scolaire des jeunes et à soutenir leur famille dans cette démarche d'insertion de leur enfant.

Les accueils collectifs et la semi autonomie

Les services d'accueils collectifs d'adolescents proposent des accompagnements plus particulièrement centrés sur la préparation à l'autonomie des jeunes et à leur insertion sociale, au-delà du travail mené sur leurs relations familiales et le soutien parental.

L'accueil en semi autonomie propose un hébergement en structures dont l'architecture et l'organisation permettent à des adolescents ou très jeunes adultes (pré-majeurs) d'être hébergés en faisant l'expérience de l'autonomie, avec le soutien et la surveillance du service. La prise en charge se situe à la frontière de l'accompagnement individualisé et du cadre collectif.

L'accompagnement en hébergement autonome (maisons ou appartements extérieurs)

Ce mode d'accueil concernant les grands adolescents et jeunes majeurs. L'accompagnement est principalement individuel (hébergement, entretiens, démarches, ...); Les jeunes exerçant une activité scolaire, préprofessionnelle ou professionnelle en milieu ordinaire. Les contacts, les échanges réguliers et le suivi avec les divers dispositifs concernés (entreprises, lycées, ...) sont assurés par une équipe éducative garantissant une présence adulte continue.

Ce type d'intervention est particulièrement développé pour les mineurs non

accompagnés, avec un soutien pour la formation, la régularisation administrative et la préparation à la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

La réparation pénale

Le service éducatif de réparation pénale travaille avec le jeune, auteur d'un délit, sur les conséquences de son passage à l'acte, pour lui et pour les autres (la victime notamment), dans une démarche de restauration et de responsabilisation visant à l'acceptation des règles de vie collective.

NOTRE ORGANISATION

L'organisation de Ensemble pour l'enfant - Association Sprene repose sur la territorialisation et la primauté du projet associatif :

Depuis 2012, les services de Ensemble pour l'enfant - Association Sprene sont organisés autour de 4 établissements regroupant les différentes unités et services d'intervention d'un territoire et d'un siège social d'échelle associative.

Cette modalité d'organisation territoriale a montré son intérêt et son efficacité pour **le dialogue et la coopération** avec les pouvoirs publics et acteurs locaux. Elle permet par ailleurs de conserver un **management et une prise de décision en proximité** des publics et des salariés. Cette organisation regroupant différents services intervenant sur le même territoire permet surtout d'animer une **transversalité et complémentarité des interventions au profit des publics** accompagnés.

Toutefois, par-delà cette organisation territoriale, dans tous les établisse-

ments, c'est le projet associatif qui prime et s'impose. A ce titre, le siège social reste **le garant et l'animateur de cette logique associative**, en lien avec les directions d'établissement.

Parallèlement, l'évolution du contexte du secteur social et des modalités de financement amènent l'association à devoir ajuster ses modalités de pilotage et à questionner la répartition des missions entre les établissements et le siège.

Par ailleurs, la mise en place de **nouvelles coopérations** conduit également à adapter ce schéma organisationnel en fonction des projets ; ce qui est le cas pour la mise en œuvre du projet d'accompagnement des mineurs non accompagnés avec l'intégration de l'association à « TRAJET », un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS).

LA GOUVERNANCE ET L'APPARTENANCE ASSOCIATIVE

C'est le lien et la complémentarité entre les instances (conseil d'administration, direction générale et établissements intervenant auprès du public accompagné) qui déterminent l'efficacité de l'action conduite.

L'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau

Les membres de l'association et tout particulièrement son conseil d'administration, représenté par le Président,

définissent les orientations politiques et veillent à la bonne gestion de l'association. Le Conseil d'administration rend compte de son action annuelle lors de l'assemblée générale. Les pouvoirs de décision sont majoritairement délégués à la direction générale qui en rend compte régulièrement auprès du Président et du Conseil d'administration.

Cette séparation des tâches est nécessaire pour permettre l'opérationnalité des fonctionnements mais aussi leur contrôle.

Des commissions réunissant les administrateurs ou membres de l'association permettent de renforcer les liens avec les services autour de sujets de travail (patrimoine, finances, mécénat, communication, vie associative ...) et de préparer les décisions du conseil d'administration.

La direction générale

La direction générale se situe à l'interface des organisations politiques et techniques, assurant les liens entre les 2 dimensions : elle permet au projet politique d'être nourri de l'expérience et de la connaissance portée par les équipes, mais aussi de faire vivre les valeurs et l'engagement du projet politique de l'association dans les pratiques.

Plus spécifiquement la direction générale est en charge de la fonction employeur, de la représentation, de la communication et du dialogue social. Elle agit sur délégation du Conseil d'administration dans tous les aspects concernant la politique générale de l'association : respect des lois et règlements ; gestion des ressources humaines en collaboration avec les directeurs ; règles des procédures budgétaires. Elle s'appuie pour ce

faire sur des pôles fonctionnels (Pôle Administratif et Financier et pôle Ressources Humaines) qui assurent des missions d'aide et d'accompagnement des établissements d'une part et de garantie de la mise en œuvre des décisions de la direction générale d'autre part.

Les directeurs et directrices d'établissements

En collaboration et sur délégation de la direction générale, les directeurs et directrices assurent les missions suivantes : l'élaboration du projet d'établissement en cohérence avec le projet associatif ; la mise en œuvre des projets de développement ; respect des lois et règlements ; la gestion des ressources humaines en coordination avec la directrice générale ; la gestion budgétaire des établissements en coordination avec le siège ; la représentation et le développement de partenariats locaux ; l'impulsion des politiques transversales au sein de leur établissement ; la gestion du patrimoine de leur établissement en lien avec le siège ; etc.

Les cadres des établissements

Sous la responsabilité du directeur, les cadres des établissements soutiennent le directeur dans ses responsabilités. Plus spécifiquement ils ont les missions suivantes : la mise en œuvre des décisions de l'équipe de direction à laquelle ils participent ; la conduite et l'animation des services ; la régulation des équipes ; l'impulsion des projets et la mise en œuvre de l'évaluation des activités dont ils ont la charge ; la garantie de la mise en œuvre des projets d'accompagnement

personnalisés pour les services éducatifs ; etc.

Les équipes professionnelles

Les équipes chargées de mener les accompagnements sont essentiellement composées de personnel éducatif formé aux qualifications diversifiées : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, éducateurs jeunes enfants, assistants sociaux, animateurs, techniciens d'intervention sociale et familiale, éducateurs techniques, éducateurs sportifs ... Au-delà des professionnels éducatifs, d'autres professionnels interviennent dans la prise en charge et renforcent la pluridisciplinarité des approches nécessaires à la qualité des interventions : psychologues, infirmiers, maîtresses de maison, cuisiniers, surveillants de nuit, agents de service... Les personnels administratifs et techniques, quant à eux, contribuent à la bonne organisation des services et des conditions d'accueil.

La diversité des professionnels permet ainsi d'offrir, dans le cadre des différents projets de service, une pluralité d'interventions et de multiplier les possibilités pour les personnes accompagnées d'établir les liens qui seront la base d'une relation éducative et d'un changement possible.

Les réunions de l'équipe de direction

Composée des directeurs d'établissements, de la direction générale et des responsables de pôle « ressources humaines » et « administratif et financier », l'équipe de direction a une double mission :

- ◆ Une instance de réflexion et de débat aidant la direction générale dans l'élaboration des orientations et décisions ;

- ◆ Une instance de coordination et d'harmonisation garantissant une cohérence associative : mise en œuvre des orientations associatives ; organisation et fonctionnement des structures ; gestion des ressources humaines ; coordination et partenariat entre les établissements ; communication ; etc.

Les séminaires « cadres » et les groupes de travail associatifs

Plusieurs fois par an, les séminaires permettent à l'ensemble des cadres de l'association de se retrouver autour d'une réunion d'information générale et d'ateliers de travail collectifs permettant de partager leurs pratiques ou des sujets de réflexion à l'échelle associative.

Des groupes de travail associatifs peuvent également être organisés pour approfondir une problématique particulière à l'association et proposer des procédures ou actions à mettre en place à l'équipe de direction. Ils permettent notamment d'associer des salariés et des cadres d'établissements différents et contribuent à l'harmonisation des pratiques entre services.

Le travail en équipe et le soutien aux professionnels

Les professionnels au contact des jeunes et leur famille ne peuvent les aider que parce qu'ils s'inscrivent dans un collectif de travail qui garantit la sécurité d'un cadre institutionnel et la pluralité des approches.

Les cadres des établissements portent la responsabilité des actions menées pour permettre aux professionnels de se recentrer sur le travail éducatif et social. Ce travail en équipe permet aux professionnels de pouvoir expérimenter et développer leurs compétences en complémentarité avec leurs collègues, dans un cadre structuré et sécurisant.

Par ailleurs, au regard de la complexité des interventions, des initiatives visant à soutenir les professionnels dans leur travail sont mises en place : Groupes d'analyse de pratiques, supervision, accompagnement au parcours de formation, ...

La participation des jeunes et des familles à la gouvernance

L'association souhaite renforcer davantage la participation des jeunes et des familles à la gouvernance et dans ses modalités d'intervention. Les personnes concernées par nos interventions doivent pouvoir apporter leur regard sur les accompagnements proposés et contribuer à leur amélioration constante.

La déclinaison concrète de cette priorité se traduit dans les projets d'établissement ou projets de service, pour s'adapter aux réalités et objectifs de chaque établissement.

L'appartenance associative

L'association cherche à développer le sentiment d'appartenance associative en s'appuyant entre autres sur plusieurs leviers :

- ◆ Le dialogue social visant d'une part à préserver le dialogue local, pour faire remonter les réalités de terrain et

d'autre part à instaurer des échanges réguliers avec la direction générale, dans une logique associative

- ◆ Un plan de formation associatif, permettant les échanges entre professionnels de l'association et le développement de compétences communes
- ◆ Des mouvements de mobilité interne favorisant les changements de services à l'échelle associative
- ◆ Un bulletin d'information valorisant les actions menées par les différents services
- ◆ Des rencontres entre les services et les administrateurs
- ◆ Les échanges au sein des groupes de travail associatifs
- ◆ La participation aux temps forts associatifs : l'assemblée générale ouverte à tous les salariés, les vœux, les tournois sportifs entre jeunes, les concours adressés aux enfants...

LES CHANTIERS A VENIR

- ◆ Le développement de nouveaux projets et nouvelles collaborations, et les moyens à mettre en place pour y parvenir
- ◆ La question de la motivation et de la reconnaissance de l'engagement des professionnels
- ◆ Le bénévolat et son accompagnement au sein de l'association
- ◆ La démarche qualité, la participation des familles et des jeunes
- ◆ Les missions du siège et son renforcement stratégique
- ◆ La numérisation et la modernisation des outils de travail, de gestion et de communication



Vous souhaitez rejoindre nos équipes, devenir bénévole, soutenir nos actions par le mécénat ?

Ensemble pour l'enfant
Association SPReNe

Siège

169 rue de l'Abbé Bonpain - CS 56008
59706 Marcq-en-Baroeul Cedex
T : 03 20 55 48 80
M : siege.social@sprene.fr



Côte d'Opale

5 Square Louis Braille
62200 Boulogne-sur-Mer
T : 03 21 10 74 74
M : cotedopale@sprene.fr



Flandre

12 rue Ferdinand Capelle
59660 Merville
T : 03 28 42 82 88
M : flandre@sprene.fr



Lille Métropole

21 rue Decoster Virnot
59700 Marcq-en-Baroeul
T : 03 20 72 71 47
M : lillemetropole@sprene.fr



Métropole Roubaix-Tourcoing

68 rue Louise Michel
59290 Wasquehal
T : 03 20 01 07 07
M : mrt@sprene.fr